



Eric ARDITTI
Avocat au barreau
des Hautes Alpes
70 Bd Pompidou
05000 GAP

Suivant acte sous seing privé en date du 30/06/2023 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de GAP le 04/07/2023 dossier 2023 00016519 ref 0504P01 2023 A 00498, la société BI CAI ERING GAP 943 031 816 SAS au capital de 2 000 euros dont le siège social est à 77 Av Jean Jaurès à 05000 GAP a cédé à la société LA GRANGE LITE RCS GAP 952 844 866 SARL au capital de 2 000 euros dont le siège social est 77 Av Jean Jaurès à 05000 GAP un fonds de commerce de fabrication et de vente de plats cuisinés et activité de traiteur, location de matériel lié à l'activité de traiteur sis à 77 Av Jean Jaurès 05000 GAP moyennant le prix de 70.000,00 euros

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2023

Les oppositions seront reçues chez Maître ARDITTI Eric, Avocat au barreau des Hautes-Alpes, 70 Bd Pompidou à 05000 GAP où il a été fait, à cette fin, éléction de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

COMMUNE DE TALLARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ARTICLE 1

Par arrêté en date 4 juillet 2023, le Maire de la Commune de TALLARD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de TALLARD.

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à :

- o Intégrer les dispositions des lois Grenelle et ALLUR ;
- o Maintenir un développement démographique raisonné en compatibilité avec les orientations du SCOT ;
- o Lutter contre l'étalement urbain en réinvestissant en priorité les dents creuses et en urbanisant en continuité de l'existant (secteur de la Garene), Densifier le bâti et favoriser la mixité fonctionnelle ;
- o Proposer et favoriser l'émergence d'une nouvelle offre complémentaire de logement sur un secteur stratégique à proximité du collège, en accompagnement du dynamisme démographique de la commune ;
- o Continuer à soutenir et accompagner le développement économique de la commune en favorisant le développement de nouvelles filières et en réinvestissant les friches bâties existantes en leur attribuant une vocation économique ;
- o Dynamiser et diversifier les activités économiques en favorisant notamment l'implantation et le développement d'activités sur la Zone géographique située en continuité et au Sud de la zone d'activités économiques ;
- o Soutenir et accompagner le développement de projets socio-médicaux en permettant notamment l'extension et l'adaptation de certaines activités existantes (établissement de la Durance, établissements de l'UNAPEI – La Chyrsalide...);
- o Améliorer notamment sur le plan architectural et paysager, les entrées de ville pour renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- o Conforter des liaisons piétonnes existantes notamment celle reliant le centre-ville à l'aérodrome et la zone d'activité,

secursant son accès aux modes doux ;

- o Améliorer et sécuriser les modes de déplacements doux aux abords des entrées de ville et dans le centre ;
- o Travailler sur les enjeux et problématiques en termes de stationnements publics, en envisageant notamment des poches de stationnement de report à proximité du centre, en réorganisant le stationnement aux abords du collège et en requalifiant certains espaces publics ;
- o Maintenir les zones agricoles et naturelles. Préserver les surfaces agricoles cultivables ; prendre en compte les possibilités d'évolution des pratiques et activités agricoles ;
- o Valoriser les points de vue pour mettre en scène le patrimoine architectural et paysager de la commune. Préserver les cônes de vue paysagers en travaillant sur l'implantation des bâtiments et leur insertion ;
- o Favoriser un développement urbain raisonné dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales propres à la commune ;
- o Maintenir les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité connus notamment à travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les orientations du SDAGE ;

ARTICLE 2
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU de TALLARD ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3
Monsieur Gérard MATHIEU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Martine MARCLOIS suppléante, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE par décision N° E23000044 / 13 du 5 juin 2023.

ARTICLE 4
Il sera procédé, du mercredi 16 août à 9h00, au vendredi 15 septembre 2023 inclus, jusqu'à 17h00, à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de TALLARD, pour une durée de 31 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

- o En Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les :
 - Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7.
 - o Pour la version numérique :
 - o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-tallard.fr/pratique/revision-du-plu/>
 - o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du mercredi 16 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et patrapé par le commissaire enquêteur,

tenu à disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : plu@ville-tallard.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique sur le PLU de Tallard ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de TALLARD à l'adresse suivante : Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur – Mairie de Tallard, Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7
Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- o Mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- o Mercredi 23 août 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- o Mercredi 30 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- o Mercredi 6 septembre 2023 de 16h00 à 19h00 ;
- o Vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de TALLARD et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10
Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de TALLARD, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Daniel BOEHL, Maire de la Commune de TALLARD.

Maitre LAURENCE PETROLES-CROS,
Notaire
à BRIANCON (Hautes-Alpes),
75, rue des Tabellions

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurence PETROLES-CROS, Notaire Associée de la SELAS « CAROLE OLIVIER-IMPÉRATRICE LAURENCE PETROLES-CROS, NOTAIRES ASSOCIEES », domiciliée, 75, rue des Tabellions, le 23 juin 2023, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de GAP le 29 juin 2023, 2023 N 415, a été cédé un fonds de commerce par :

Mr Harold Hubert Maurice HANOUT, demeurant à LA GRAVE (05320) Le Bourg, R.N. 91, Né à BERNAY (27300) le 22 août 1978

A :

La SAS LE BOIS DES FEES, au capital de 3 000 €, dont le siège est à LA GRAVE (05320), 43 route départementale 1091, RCS GAP N° 953 127 529

D'un fonds de commerce de PUB, RESTAURANT, BAR ET VENTE A EMPORTEMENT sis à LA GRAVE (05320) L'Écludiff Le Bourg, Route Nationale 91, connu sous

S.O.S. NET EGOUTS

ASSAINISSEMENT - INSPECTION-VIDÉO

SHRET 353 570 757 00016

GAP Tél : 04 92 53 83 00 Fax : 04 92 53 44 33	BRIANCON Tél : 04 92 21 11 66 Fax : 04 92 21 30 56
---	--

le nom commercial LE BOIS DES FEES, Immatriculé au RCS de GAP, sous le N° 513 304 048 moyennant le prix principal de CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporés pour CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (104 840,00 EUR) ;
- au matériel pour DIX MILLE CENT SOIXANTE EUROS (10 160,00 EUR)

Date d'entrée en jouissance : 23 juin 2023

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire,

SCI LES TAVIS en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège Social :
333 Chemin des Eaux Douces
05400 LA ROCHE DES ARNAUDS
R.C.S GAP 753 240 241

AVIS DE LIQUIDATION

Le 10 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10 juin 2023.

Radiation au RCS de GAP (05).

LA CAVE DU MONETIER
SARL au capital de 300 €
Siège social : Résidence Le Château
Route de Grenoble
05220 LE MONETIER-LES-BAINS
RCS GAP 797 718 293

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 05/07/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/07/2023, il a été nommé liquidateur(s) M. DELIFER Bernard demeurant au Rue Gallice Bey Le Lauzet 05220 LE MONETIER-LES-BAINS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de GAP.

TERRASSOCIEE
SCI au capital de 343 000,00 €
Siège social : 34 Route de Grenoble
05100 BRIANCON
RCS GAP 901 768 549

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 05/06/2023, il a été décidé de nommer Monsieur WYON Philippe Roger demeurant 20 Résidence Bernard GONNET 05100 BRIANCON en qualité de Garant en remplacement suite à la démission de Madame MOUCHET Isabelle Paulette Ceine, à compter du 05/06/2023. Modification au RCS de GAP